

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 224

présenté par
M. Ciotti-----
ARTICLE 24 BIS

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« objectif »,

le mot :

« manifeste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.